



LOI NARCOTRAFIQUANTS

COMMUNIQUÉ :

FO Justice prend acte du vote par l'Assemblée Nationale de la loi « visant à sortir la France du piège du narcotrafic ».

FO Justice se félicite du double engagement du ministre de la Justice, d'une part pour faire de **la visioconférence la règle et de l'extraction judiciaire l'exception**, et d'autre part pour obtenir un régime dérogatoire strictement encadré afin de gérer ces détenus particulièrement dangereux.

Ce combat fut difficile compte tenu des nombreuses oppositions émanant notamment de l'OIP, de la CGPL, de la CGT, du Syndicat de la Magistrature... **La liste est longue et non exhaustive.**

Néanmoins, il est important de souligner que les magistrats conserveront leur pouvoir décisionnel et pourront, sur **décision motivée**, déroger à ces dispositions.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur leur collaboration afin qu'ils participent pleinement et activement à la mise en œuvre de cette nouvelle loi, pour le bon fonctionnement de l'institution, et surtout pour garantir la sécurité de tous les Personnels du ministère.

Pour envisager un changement de paradigme et progresser demain, une révision constitutionnelle serait nécessaire.

Nos demandes, ainsi que la volonté ministérielle, ont en effet été entravées par la crainte d'un rejet par le Conseil constitutionnel.

FO Justice exhorte donc les pouvoirs publics à poursuivre dans cette voie, en modifiant la Constitution s'il le faut, pour se donner les moyens de lutter efficacement contre ce fléau grandissant que représente le narcotrafic pour notre pays.

FO Justice – le 3 Avril 2025

